



SOCIÉTÉ DE TRAVAUX PUBLICS DU GRÉSIVAUDAN

LES BARRAUX
38330 BIVIERS
Tél. 76.52.25.79

MONSIEUR BOURBOUSSON
38330 BIVIERS

DEVIS

Biviers, le 10 Septembre 1987

LIBELLÉ	Quantité	P.U.	MONTANT
<u>Revêtement en enrobés des voiries de votre lotissement</u>			
Balayage de la chaussée, ancrage le long des bordures, évacuation des déblais en décharge, exécution d'un tapis enrobés 0/10 à raison de 120 Kg/m ²	536,8m ²	62,50	33 550,00
Mise à la côte de regard	P. M.	350,00 HT	
TOTAL H. T.			33 550,00
T. V. A. 18,60 %			6 240,30
total t; t; c;			39 790,30

Détail du devis que m'a présenté m^r Buteau

I Entrée villa de m^r marron

Somme due pour le goudronnage pour l'entrée de m^r marron.

$$23,60 \text{ m}^2 \times 62,5^F = 1475^F + 274,35^F \text{ de TVA} = 1.749,35^F$$

II Chemin proprement dit du lotissement

Somme due pour le goudronnage du chemin: surface = $560,4 \text{ m}^2 \approx 23,6 \text{ m}^2$

$$536,8 \text{ m}^2 \times 62,5^F = 33.550^F + 6.240,30^F \text{ de TVA} = 39.790,30^F$$

- mise à la cote du goudron des 6 plaques d'égout
(m^r Buteau ne nous compte pas les 3 bouches d'eau)

$$6 \text{ plaques} \times 350^F = 2.100^F + 390,6^F \text{ de TVA} = 2.490,6^F$$

- total

$$39.790,30^F + 2.490,6^F = 42.280,90^F$$

En fait m^r Buteau nous fait un arrangement (confidentiel)
en ne nous faisant payer que la moitié de la TVA et
les sommes ci dessus deviennent:

I entrée villa de m^r marron

$$\frac{1475^F + 274,35^F \text{ TVA}}{2} = 1.612,175^F$$

II Chemin du lotissement

$$\left[\frac{33.550^F + 6.240,30^F \text{ de TVA}}{2} \right] + \left[\frac{2.100^F + 390,6^F \text{ de TVA}}{2} \right] = 38.965,45^F$$

Soit pour chacun d'entre nous: $\frac{38.965,45^F}{3} = 12.988,483^F$

- quote part de m^r marron: $12.988,483^F + 1.612,175^F \Rightarrow 14.600,658^F$

- " " " m^r ODION $\Rightarrow 12.988,483^F$

- " " " BOURBOUSSON $\Rightarrow 12.988,483^F$

- si j'ajoute notre coin en TVA $\Rightarrow 40.577,624^F$

$\Rightarrow [I = 137,175^F] + [II = 3.120,15 + 195,3^F] \Rightarrow 3.452,625^F$

$\Rightarrow 44.030,249^F$ (soit la somme du devis)

Selon M^r Colas le 02-09-87 (M^r BITON & BIVIERS)

- Il faut au moins 120 kg/m^2 d'enrobé à froid
- Prise (en grande quantité, mais ce prise pourrait nous être contenté : 329,6 francs la tonne. TTC)
- 1 m^3 d'enrobé à froid = 1,6 Tonne
- Pour Biviers Colas pourrait livrer par camion de 10 à 15 tonnes pour 700 F le camion (+ prise de l'enrobé)?

Selon M^r Biton l'enrobé à froid est long à stabiliser même si on le tasse - formation de trace. Il n'est valable que pour boucher des trous.

Il faudrait mieux mettre de l'émulcol sur le revêtement existant et répandre du gravier par dessus mais moyens techniques d'entretien = Durée ~~de~~ de 10 ans
Voir le Vieux Bureau - STPG = St Travaux publics du Grévisandien

60 x 330
19800



LES BARRAUX
38330 BIVIERS
Tél. 76.52.25.79

Monsieur Odion
Les Evéquaux
38330 BIVIERS

Facture N° 19

Biviers, le 15 Mai 1988

LIBELLÉ	Quantité	P.U.	MONTANT
<u>Revêtement en enrobés des voiries de votre lotissement</u>			
Balayage de la chaussée, ancrage le long des bordures, évacuation des déblais en décharge, exécution d'un tapis enrobés 0/10 à raison de 120 Kg /m2	87,62	62,50	5 476,25
TOTAL H. T.			5 476,25
T. V. A. 18,60 %			1 018,58
TOTAL T. T. C.			6 494,83

*+ autant payé cash
hors facture (idem
Parron et Bampasson)*

S.T.P.G.
F. BUTEAU
Les Barraux
38330 BIVIERS
Tél. 76 52 25 79